



Tolérance

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 5 janvier 2008

Je suis non fumeur mais comme à Lyon user de délation pour une cause soit-elle juste me rappelle de sombres moments de notre histoire récente si vous voulez un régime autoritaire continuez dans ce sens là mais sans moi je vous croyais tolérant et je vous découvre très limite. Explications peut-être ?

Réponse :

Délation signifie trahison et dénonciation malveillantes. Demander aux agents chargés du contrôle de l'application de la loi d'intervenir pour faire cesser un appel à la rébellion contre le décret qui est censé nous protéger enfin contre le tabagisme passif est un acte de civisme. Il n'y a rien de malveillant, en effet, à demander à ce que cesse des infractions qui, si on n'y met pas fin rapidement, vont rapidement faire des émules et détruire l'essence même du décret.

Nous assumons pleinement cette lourde tâche car elle nous a été dévolue par le parlement qui a décidé le 10 janvier 1991 que :

Les associations dont l'objet statutaire comporte la lutte contre le tabagisme, régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans à la date des faits, peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions aux dispositions du présent titre.

Vous ne pouvez pas ignorer que les associations qui n'avaient pas saisi l'importance et la perversité de ce texte portent la responsabilité de l'échec du décret du 29 mai 1992. Elles pensaient naïvement que le ministère public allait veiller à l'application de la loi et que leur propre rôle ne consisterait qu'à signaler de temps en temps au procureur de la République des infractions qu'il aurait oublié de faire sanctionner. Il n'en a rien été et les contrôles officiels n'ont jamais été effectués comme les sanctions n'ont été que très rarement requises par le ministère public uniquement lorsque les associations citaient les contrevenants à comparaître en justice, mais jamais spontanément.

Si la population, excédée par le tabagisme passif et par ses effets sur la santé, souhaite une nouvelle fois tolérer les infractions au décret du 15 novembre 2005, voire les appels à la désobéissance, nous nous retrouverons à nouveau dans la situation qui a permis à l'industrie meurtrière du tabac d'organiser, dans un premier temps, la banalisation des infractions pour finir par transformer ces tolérances en règles générales.

Non, la délation et l'oppression ne sont pas où vous le pensez car la dictature du tabagisme a régné pendant un siècle grâce à des personnes tolérantes qui n'imaginaient pas un instant le calvaire que pouvaient traverser les millions de salariés captifs auxquels le placard ou la porte étaient montrées lorsqu'ils osaient demander le respect dans les faits de leurs droits contenus dans les textes.